

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques

Concours pour les installations de
bioconfinement et les installations
pour gros animaux

Lignes directrices à l'intention des
membres des comités experts

Version révisée, mars 2022

INNOVATION

Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation

*Renforcer la capacité de recherche
du Canada face aux pandémies*



Table des matières

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours	3
Raison d’être du Fonds d’infrastructure de recherche en sciences biologiques	3
Objectifs du concours	3
Budget du concours	4
Coûts d’exploitation et de maintenance	4
Processus d’évaluation	4
Comités experts	5
Comité d’évaluation stratégique	5
Décisions de financement	5
Critères d’évaluation et normes	5
Échelle d’évaluation	6
Considérations en matière de sécurité	7
Principes de l’évaluation du mérite	7
Intégrité	7
Confidentialité	7
Préjugés	7
Langues officielles	8
Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer	9
Matériel pour réaliser l’évaluation	9
Rôles et responsabilités des comités experts	9
Présidence	9
Membres	9
Personnel de la FCI	10
Observateurs et observatrices	10
Rencontre avec les établissements demandeurs	10
Logistique des réunions	10

À propos de la Fondation canadienne pour l’innovation

La Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) verse des contributions financières aux universités, aux collèges, aux hôpitaux de recherche ainsi qu’aux organismes de recherche à but non lucratif du Canada pour qu’ils puissent accroître leur capacité à mener des recherches de grande qualité. La FCI investit dans l’infrastructure dont les chercheurs et chercheuses ont besoin pour voir grand, innover, et repousser les frontières du savoir. Ces investissements aident les établissements à attirer et à retenir les meilleurs talents au monde, à former la prochaine génération de chercheurs et chercheuses et à soutenir la recherche de calibre mondial qui renforce notre économie et qui améliore la qualité de vie de la population canadienne.

Un avenir meilleur, maintenant

Depuis 25 ans, nous investissons dans les idées qui transforment notre monde

Étapes de l'évaluation du comité expert	11
Avant la réunion.....	11
Pendant la réunion.....	11
Après la réunion	12
Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères fournies aux établissements demandeurs	13
Excellence en recherche.....	13
Équipes de recherche.....	13
Amélioration de la capacité à pouvoir répondre aux menaces émergentes pour la santé humaines	13
Collaborations et partenariats	14
Pérennité	14
Retombées prévues.....	15
Annexe 1 – Exemple d'ordre du jour.....	16



À qui ces lignes directrices sont-elles destinées?

Ces lignes directrices sont destinées aux membres des comités experts qui examinent les propositions soumises dans le cadre du concours du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques de la Fondation canadienne pour l'innovation.

Nous tenons d'ailleurs, d'entrée de jeu, à remercier chaleureusement ces membres des comités experts de consacrer de leur temps et de participer au processus d'évaluation de ce concours.

Partie 1 – Ce qu’il faut savoir sur ce concours

Raison d’être du Fonds d’infrastructure de recherche en sciences biologiques

Pour faire avancer les priorités du gouvernement du Canada en matière de biofabrication et des sciences de la vie, le budget de 2021 prévoit un investissement de 500 millions de dollars confiés à la Fondation canadienne pour l’innovation (FCI), laquelle financera les besoins en infrastructure de recherche en sciences biologiques des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche. Ceux-ci constituent en effet une grande partie de l’écosystème de bio-innovation et disposent d’importantes composantes fondamentales, dont des laboratoires, des projets de recherche et des chercheurs et chercheuses de talent.

Les scientifiques du Canada ont besoin d’outils haute performance ainsi que d’espaces et de laboratoires de recherche novateurs pour développer et commercialiser leurs idées et leurs découvertes. Dans bien des cas, leur travail nécessite de l’équipement spécialisé dans des installations de bioconfinement appropriées pour pouvoir assurer la sûreté des recherches sur les maladies infectieuses. Être en mesure de contrôler, de diagnostiquer et de mener des essais précliniques et cliniques avec des infrastructures de recherche polyvalentes est primordial pour l’écosystème canadien de la biofabrication et des sciences de la vie.

Le concours du Fonds d’infrastructure de recherche en sciences biologiques comblera ces besoins essentiels par l’investissement dans les installations de niveaux de confinement 3 et 4 (telles que définies dans la [Norme canadienne sur la biosecurité](#)) des hôpitaux de recherche et des établissements postsecondaires, ainsi que des installations pour gros animaux qui leur sont liées et qui ont les moyens de travailler avec des matières infectieuses. L’infrastructure de recherche financée dans le cadre de ce concours de la FCI renforcera la capacité du milieu universitaire à collaborer avec le secteur privé et le gouvernement pour permettre des découvertes prometteuses et favoriser la formation et le développement de chercheurs et chercheuses de talent.

La FCI financera seulement les propositions qui :

- Répondent à de rigoureux critères d’excellence scientifique;
- Correspondent le mieux aux priorités gouvernementales en matière de préparation à des pandémies et aux menaces émergentes en matière de santé;
- Sont les plus susceptibles d’entraîner la création de vaccins et de traitements ayant des chances de pouvoir être commercialisés.

Les investissements de la FCI serviront à ce que les installations de niveaux de confinement 3 et 4 financées soient collaboratives, durables, polyvalentes, et utiles aux chercheurs et chercheuses de toute discipline pertinente, ainsi qu’à des grappes multiétablissements, afin d’appuyer la [Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada](#).

Objectifs du concours

- Répondre aux besoins immédiats des établissements postsecondaires et des hôpitaux de recherche affiliés pour des infrastructures pouvant les préparer à des pandémies et leur permettre de répondre aux menaces émergentes en matière de santé, conformément à la [Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie du Canada](#);
- Contribuer à la création de liens étroits entre les communautés de recherche de différents milieux, y compris celles des laboratoires gouvernementaux, et les utilisateurs et utilisatrices des résultats de la recherche dans tous les secteurs;
- Créer un environnement capable d’attirer et de former du personnel hautement qualifié correspondant aux besoins du secteur de la biofabrication et des sciences de la vie.



Notre engagement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de nos activités, nous reconnaissons qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi nous nous engageons à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : nous voulons que tous les établissements admissibles au financement de la FCI aient accès et puissent bénéficier de nos programmes et de l'infrastructure que nous finançons au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : nous accordons de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux établissements et à leurs communautés de recherche de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment les caractéristiques individuelles comme le genre, la langue, la culture et le stade de carrière; les caractéristiques

institutionnelles comme la taille, le type et l'emplacement; ainsi que celles de l'ensemble du spectre de la recherche fondamentale et appliquée et de chaque discipline.

Inclusion : nous encourageons une culture de collaboration, partenariat, contribution et engagement entre divers groupes de personnes, établissements et domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de recherche du Canada.

Nous croyons que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris les bailleurs de fonds, les établissements, les chercheurs, les experts et les évaluateurs.

Budget du concours

La FCI investira jusqu'à 115 millions de dollars dans le financement d'infrastructures de recherche avec lesquels elle financera jusqu'à 60 pour cent des coûts d'infrastructure admissibles d'un projet. Les établissements doivent obtenir le reste du financement, généralement auprès des gouvernements provinciaux et d'autres partenaires des secteurs public, privé et à but non lucratif. De plus, elle investira jusqu'à 34,5 millions pour couvrir les coûts d'exploitation associés, grâce au Fonds d'exploitation des infrastructures.

Coûts d'exploitation et de maintenance

La FCI couvrira une partie des coûts d'exploitation et de maintenance des projets financés par l'intermédiaire du Fonds d'exploitation des infrastructures. Les établissements recevront automatiquement une enveloppe équivalant à 30 pour cent de la contribution de la FCI envers un projet financé.

Processus d'évaluation

Afin d'investir dans les meilleurs projets, nous nous sommes dotés d'un processus d'évaluation du mérite éprouvé. Ce processus repose sur des évaluateurs et évaluatrices indépendants du Canada et du monde entier. C'est pourquoi les propositions sont évaluées de manière juste, transparente, concurrentielle et rigoureuse. Ces évaluateurs et évaluatrices consacrent un temps et des efforts inestimables à ce processus pour qu'en fin de compte, le conseil d'administration de la FCI puisse rendre ses décisions par rapport au financement des projets.

Pour le Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques, nous utilisons un processus d'évaluation du mérite en deux étapes : une évaluation des propositions par des comités experts, suivie d'une évaluation des propositions par le comité d'évaluation stratégique (figure 1). Ces lignes directrices sont destinées aux évaluateurs et évaluatrices qui participent à la première étape du processus (les comités experts). Des lignes directrices distinctes sont fournies aux évaluateurs et évaluatrices qui participent à l'autre étape du processus.

Figure 1 : Processus d'évaluation du mérite du Fonds d'infrastructure de recherche en sciences biologiques



Comités experts

À la première étape de l'évaluation, des comités experts examinent les propositions regroupées en raison de leur similitude. Les comités experts déterminent les forces et les faiblesses des propositions en fonction de six critères d'évaluation (voir « [Quels sont les critères d'évaluation?](#) »). Les propositions qui ne répondent pas aux critères d'excellence du concours sont refusées par les comités experts et ne passent pas à l'étape suivante.

Les comités experts se composent généralement d'un président ou d'une présidente et de membres, dont le nombre varie selon la quantité et la complexité des propositions à évaluer.

Comité d'évaluation stratégique

À la seconde étape de l'évaluation, un comité d'évaluation stratégique évalue les propositions qui, selon les comités experts, atteignent ou surpassent le seuil d'excellence scientifique et technique établi.

Le comité d'évaluation stratégique détermine si les investissements dans les infrastructures de recherche répondent aux objectifs et aux priorités de la [Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie](#) et y contribuent directement, tout en tenant compte des besoins émis dans toutes les propositions.

Les recommandations du comité d'évaluation stratégique seront soumises au conseil d'administration de la FCI afin d'orienter ses décisions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI rendra ses décisions de financement à sa séance de septembre 2022, après quoi, nous avisons les établissements demandeurs de ces décisions et leur envoyons le rapport du comité expert et celui du comité d'évaluation stratégique qui concernent leur proposition, y compris les noms des membres de ces comités et les noms des établissements auxquels ils sont affiliés.

Critères d'évaluation et normes

Les comités experts évaluent les propositions selon six critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du concours. Pour être financée, une proposition doit satisfaire à une norme correspondant à chaque critère. Dans l'appel à propositions, il était indiqué aux établissements demandeurs de décrire précisément dans quelle mesure leur proposition répond à chaque critère d'évaluation et de fournir suffisamment de renseignements pour permettre aux évaluateurs et évaluatrices de juger du mérite de chaque projet (voir « [Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères fournies aux établissements demandeurs](#) »).



Quels sont les critères d'évaluation?

Excellence en recherche – Les activités de recherche réalisées dans l'installation de bioconfinement, ou dans une installation pour animaux qui y est rattachée, sont concurrentielles à l'échelle internationale et conformes aux priorités du Canada. L'installation a fait la preuve de son excellence en recherche.

Équipes de recherche – Les équipes diversifiées de chercheurs et chercheuses qui utilisent l'installation possèdent l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.

Amélioration de la capacité à pouvoir répondre aux menaces émergentes pour la santé humaine – L'infrastructure demandée est nécessaire pour améliorer la capacité du Canada à répondre aux pandémies et aux menaces émergentes pour la santé humaine, et elle convient aux activités proposées.

Collaborations et partenariats – L'infrastructure demandée renforcera la collaboration entre les universités et des partenaires du secteur industriel, d'organismes à but non lucratif et du secteur public.

Pérennité – L'installation sera utilisée, exploitée et maintenue de manière optimale tout au long de sa vie utile.

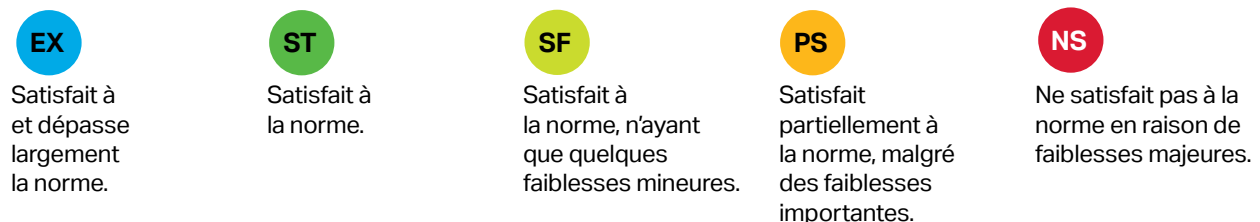
Retombées prévues – L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs travaux de recherche et de développement technologique. De plus, l'installation permettra d'attirer et de former du personnel hautement qualifié pour répondre aux besoins du secteur de la biofabrication et des sciences de la vie.

Consultez la « [Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères fournies aux établissements demandeurs](#) » pour en savoir plus sur les instructions fournies aux établissements demandeurs afin qu'ils satisfassent à chaque critère d'évaluation.

Échelle d'évaluation

Nous avons recours à une échelle d'évaluation comprenant cinq cotes pour évaluer dans quelle mesure une proposition répond à chacun des critères d'évaluation du concours (figure 2). Nous vous invitons donc à vous appuyer sur cette échelle comme il se doit, c'est-à-dire dans son intégralité. Vous devez également justifier les cotes octroyées en indiquant les forces et les faiblesses des propositions en fonction des critères d'évaluation.

Figure 2 : Échelle d'évaluation



Considérations en matière de sécurité

Les établissements demandeurs ont reçu l'instruction de ne pas fournir d'informations dans leur proposition qui puissent présenter de risque pour la sûreté et la sécurité de l'installation de bioconfinement. De plus, compte tenu du fait qu'il soit possible que les délibérations du comité soient de nature sensible, nous exigerons que tous les membres des comités experts aient la cote de sécurité appropriée. Pour participer au processus, les évaluateurs et évaluatrices doivent donc déjà avoir une habilitation de sécurité valide de leur gouvernement équivalent au niveau secret (niveau II) au Canada. Nous collaborerons avec Services publics et Approvisionnement Canada pour valider les attestations de sécurité requises pour d'éventuels évaluateurs ou évaluatrices.

Principes de l'évaluation du mérite

Notre processus d'évaluation du mérite repose sur les principes d'intégrité et de confidentialité afin de continuer à mériter la confiance du milieu de la recherche, du gouvernement et du public. Tous les membres de comités experts doivent donc se conformer à [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#).

Intégrité

Nous nous attendons à ce que les évaluateurs et évaluatrices observent les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses qui soient. Cela signifie que des intérêts personnels ne doivent jamais influencer ni sembler influencer les recommandations. Une personne est recrutée à titre individuel, et non pour représenter ou défendre une discipline ou une organisation. Tout conflit d'intérêts doit nous être déclaré et nous déterminons s'il est gérable ou s'il convient d'écarter la personne ciblée du processus d'évaluation.

Confidentialité

Notre processus d'évaluation est confidentiel. Accepter de faire partie d'un de nos comités d'évaluation, c'est s'engager à respecter [l'Accord sur les conflits d'intérêts et la confidentialité](#). Cela signifie que toute information qui vous sera transmise doit être traitée comme confidentielle en tout temps. Vous ne devez jamais consulter les documents relatifs à l'évaluation dans des zones publiques ou les laisser sans surveillance. Après la réunion, vous devrez supprimer toutes les copies électroniques et détruire de manière sûre toutes les copies papier des documents relatifs à l'évaluation ou les renvoyer à la FCI pour qu'elle se charge de les éliminer. Les propositions ne doivent faire l'objet d'aucune discussion. Si une personne sollicitée pense ne pas posséder l'expertise nécessaire pour rendre une évaluation utile sans en discuter avec un ou une collègue, nous vous prions de décliner notre invitation à prendre part au processus d'évaluation.

Préjugés

L'évaluation du mérite est en soi un processus subjectif. Les préjugés peuvent être inconscients et se manifester de plusieurs façons. Ils peuvent reposer sur :

- Une école de pensée, une préférence pour la recherche fondamentale, appliquée ou translationnelle, un parti pris pour un champ de recherche, une sous-discipline ou une approche (émergente ou non);
- La taille ou la réputation de l'établissement demandeur;
- L'âge, la langue, les facteurs identitaires ou le genre des personnes concernées.

Nous vous encourageons vivement à suivre le [module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs](#) mis au point par les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Il permet de mieux comprendre certains types de préjugés et comment ceux-ci influencent l'évaluation du mérite, tout en suggérant des façons d'en atténuer les effets.

Langues officielles

Nous offrons des services dans les deux langues officielles du Canada : le français et l'anglais. Les comités doivent s'assurer que toutes les propositions soumises dans l'une des deux langues officielles font l'objet d'une évaluation complète et détaillée. Si l'on vous a assigné une proposition dans une langue que vous ne comprenez pas, veuillez immédiatement nous le faire savoir et nous l'attribuerons à un autre membre du comité d'évaluation. Les réunions des comités se déroulent habituellement en anglais.

Partie 2 – Ce qu’il faut savoir pour évaluer Matériel pour réaliser l’évaluation

Vous trouverez toute la documentation et l’information dont vous avez besoin pour réaliser l’évaluation dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Nous y créons un compte pour chaque membre de comité qui accepte de participer au processus d’évaluation. Si vous possédez déjà un compte, le matériel d’évaluation relatif à ce concours s’y trouvera.

Le SGCF est divisé en différents tableaux de bord selon le type d’utilisateur ou d’utilisatrice. Celui qui permet de consulter le matériel et d’entamer le processus d’évaluation est accessible en cliquant sur le nom du comité. La page « Évaluation et documentation » apparaîtra. Vous y trouverez :

- Des documents de référence : ces lignes directrices, mais aussi des guides de référence rapide sur les critères d’évaluation et les normes, etc.;
- Des renseignements sur les réunions : dates, heures de début/fin et ordres du jour;
- Les propositions;
- Un formulaire d’évaluation préliminaire (sous l’onglet « Votre évaluation »).

Consultez le document d’[initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs \(PDF\)](#) pour en savoir plus.

Rôles et responsabilités des comités experts

Présidence

La présidence d’un comité expert est chargée d’en diriger les réunions en s’assurant que :

- Les avis de tous les membres soient pris en considération;
- Toutes les propositions soient évaluées équitablement, uniformément et conformément aux lignes directrices énoncées dans le présent document;
- Chaque proposition soit examinée de manière suffisamment détaillée;
- Les membres parviennent à un consensus sur l’évaluation de chaque critère;
- Les cotes soient suffisamment justifiées pour permettre au personnel de la FCI de rédiger l’ébauche du ou des rapports de son comité.

La présidence doit également s’assurer que le ou les rapports de son comité reflètent fidèlement les discussions qui se sont tenues à propos de chaque proposition évaluée lors des réunions.

Membres

Les membres des comités experts ont une expertise pointue dans divers aspects traités dans les propositions que leur comité aura à évaluer. Selon leur nombre, soit les propositions font l’objet d’une évaluation par tous les membres du comité soit par un sous-ensemble du comité. Pour les comités de plus grande taille ou dans les cas où plusieurs propositions sont à examiner, nous pourrions assigner un évaluateur principal ou une évaluatrice principale à chaque proposition. Cette personne devra alors entamer la discussion concernant ladite proposition lors de la réunion du comité expert.

À l’occasion, un évaluateur ou une évaluatrice pourrait avoir à examiner un seul aspect d’une proposition, par exemple un élément de l’infrastructure demandée en particulier.

Les membres doivent lire l’ensemble des propositions afin de prendre pleinement part aux échanges lors de la réunion. Ils nous soumettent leurs évaluations préliminaires avant la réunion de leur comité.

Après avoir discuté d’une proposition, ils devront parvenir à un consensus sur la cote à attribuer à chaque critère d’évaluation et sur le montant de financement que chaque projet devrait obtenir. Le processus se répète pour chacune des propositions évaluées par le comité.

Personnel de la FCI

Au moins un membre du personnel de la FCI assistera à chacune des réunions pour épauler la présidence, prendre des notes et clarifier les politiques et les processus de la FCI. Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du ou des rapports du comité expert.

Observateurs et observatrices

Occasionnellement, d'autres membres du personnel de la FCI participent aux réunions des comités à titre d'observateurs ou observatrices. En outre, afin de coordonner le processus d'évaluation et d'éviter le dédoublement d'activités d'évaluation, nous pourrions inviter des représentants et représentantes des provinces ou des territoires concernés ou d'autres parties prenantes à se joindre aux réunions des comités experts à titre d'observateurs ou observatrices.

Rencontre avec les établissements demandeurs

Dans le cas de propositions dont le montant est jugé élevé ou dont la nature est jugée complexe, nous pourrions inviter les établissements demandeurs à une rencontre virtuelle avec les membres du comité expert. Le nombre de participantes et participants se limite à cinq personnes par projet. En règle générale, ces personnes occupent les rôles de responsable d'équipe, membres d'équipe et cadres supérieurs des établissements participants. Ces projets représentent habituellement un investissement important de la part de la FCI. Toutefois, l'aspect financier n'est pas le seul facteur déterminant la tenue d'une de ces rencontres. Enfin, si nous jugeons qu'elle est nécessaire, nous en aviserons les membres des comités experts longtemps à l'avance.

Logistique des réunions

Les réunions des comités experts auront lieu en mai et en juin 2022. Le tableau 1 résume les principales activités du concours.

Les comités experts se réuniront par visioconférence. Nous envoyons des instructions pour pouvoir se connecter à la plateforme de vidéoconférence avant les réunions (voir [Annexe 1 – Exemple d'ordre du jour](#)).

Tableau 1 : Sommaire des activités principales des comités experts

Échéance	Activités
Avant la réunion	<p>Les évaluateurs et évaluatrices doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">• Participer à une séance de breffage;• Activer leur compte et accéder au Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF);• Consulter les documents d'évaluation disponibles dans leur tableau de bord;• Suivre le module de formation sur les préjugés et le processus d'évaluation par les pairs (voir « Préjugés »);• Évaluer les propositions en fonction des critères d'évaluation;• Transmettre à la FCI leur(s) évaluation(s) préliminaire(s) au moins trois jours avant la réunion.
Pendant la réunion	<p>La présidence guide le comité dans l'évaluation de chaque proposition à tour de rôle.</p> <p>Le comité cerne les forces et les faiblesses de chaque proposition selon chaque critère d'évaluation, de façon à atteindre un consensus sur la cote à attribuer. Cette discussion alimente le ou les rapports du comité expert.</p>
Après la réunion	<p>Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du ou des rapports du comité.</p> <p>La présidence passe en revue et approuve le ou les rapports de son comité.</p>

Étapes de l'évaluation du comité expert

Avant la réunion

Participez à une séance de breffage

Nous tiendrons une courte séance de breffage pour revoir avec vous le matériel et le processus d'évaluation. La séance peut être individuelle ou collective, selon la disponibilité des membres.

Consultez les documents d'évaluation

Une fois que vous aurez accepté de siéger à un comité expert et peu après la date limite pour soumettre les propositions, vous recevrez un courriel pour pouvoir activer votre compte dans le [Système de gestion des contributions de la FCI \(SGCF\)](#). Si vous possédez déjà un compte, vous recevrez un courriel vous avisant que le matériel d'évaluation est accessible. Consultez le document d'[initiation au Système de gestion des contributions de la FCI – Guide des évaluateurs \(PDF\)](#) pour en savoir plus.

Effectuez votre évaluation préliminaire

Les documents fournis doivent être la seule source d'information sur laquelle vous fondez votre évaluation. Il incombe aux établissements demandeurs de démontrer dans leur proposition de quelle manière le projet satisfait à chaque critère d'évaluation et justifie la demande de financement.

Veillez évaluer le degré de conformité des propositions en vous fondant sur les critères d'évaluation (voir « [Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères fournies aux établissements demandeurs](#) ») et en utilisant l'échelle d'évaluation à l'intention des comités experts (voir « [Figure 2 : Échelle d'évaluation](#) »). Vous devrez justifier chaque cote que vous attribuez en indiquant les forces et les faiblesses de chaque proposition en fonction de la norme de chacun des critères d'évaluation. Si vous avez relevé des faiblesses dans la proposition, veuillez en tenir compte dans l'attribution de la cote.

Dans le SGCF, dans le menu déroulant à cette fin, saisissez alors la cote que vous voulez attribuer à chaque critère et indiquez-en les forces et les faiblesses dans la section « commentaires » correspondante. Si une rencontre virtuelle avec un établissement demandeur est nécessaire, indiquez dans vos commentaires toute question que vous avez à poser à ses représentants et représentantes.

Veillez tenir compte de la pertinence du budget et des estimations des coûts dans votre évaluation préliminaire sous le critère « Amélioration de la capacité à répondre aux menaces émergentes pour la santé humaine » du rapport. Votre évaluation du budget doit clairement identifier les dépenses qui, selon vous, sont insuffisamment justifiées pour les activités prévues.

Veillez terminer vos évaluations préliminaires au moins trois jours avant la rencontre du comité. Les évaluations préliminaires ne sont pas transmises aux établissements demandeurs. Elles servent uniquement à orienter les discussions pendant la réunion et à alimenter le ou les rapports des comités.

Pendant la réunion

Examinez les propositions

Lors de la réunion, vous et les autres membres discuterez de chaque proposition pendant environ 60 à 90 minutes. Préparez-vous à présenter un court exposé des forces et des faiblesses de chacune des propositions qui vous ont été assignées et ce, selon les six critères d'évaluation qui reflètent les objectifs du concours.

Chaque critère est traité à tour de rôle ainsi :

- L'évaluateur principal ou évaluatrice principale, le cas échéant, entamera la discussion et fera part de son évaluation préliminaire, laquelle comprendra la cote qu'elle ou il attribue et une brève justification soulignant les forces et les faiblesses de la proposition en fonction dudit critère d'évaluation;
- Si aucun évaluateur principal ou évaluatrice principale n'a été désigné·e, la présidence du comité désignera les membres pour qu'ils présentent leur(s) évaluation(s) à tour de rôle, y compris toute information supplémentaire ou tout point de vue différent;
- La présidence du comité ouvre la discussion au reste du comité.

Rencontrez les représentants et représentantes des établissements demandeurs

Une rencontre avec un établissement demandeur, le cas échéant, est un échange sous forme de questions-réponses. Avant chacune de ces rencontres virtuelles, les membres du comité expert auront partagé entre eux leurs évaluations préliminaires de la proposition concernée, identifié les points clés qui ont besoin d'être clarifiés et préparé des questions à poser aux représentantes et représentants des établissements demandeurs. Une fois cette partie terminée, le comité expert reprendra sa réunion.

Parvenez à un consensus

Les membres de comités experts poursuivront la discussion plus particulièrement lorsque des écarts importants entre les diverses évaluations surviennent. Ultimement, les membres doivent parvenir à un consensus quant aux cotes à attribuer, c'est-à-dire la mesure dans laquelle la proposition satisfait à chaque norme de critère ainsi que les forces et les faiblesses par rapport à chaque critère d'évaluation. Les commentaires des membres doivent adéquatement justifier leur évaluation consensuelle.

Les comités peuvent attribuer une des cinq cotes à chaque critère. La cote attribuée doit refléter fidèlement les forces et les faiblesses de la proposition telles qu'elles ont été décrites au cours de la discussion.

Ces comités recommanderont aussi au comité de recherche stratégique les propositions qui répondent à la norme d'excellence du concours et suggéreront le montant à allouer à chacune des installations. Le comité d'évaluation stratégique n'évaluera pas les propositions que les comités experts n'auront pas recommandées.

Après la réunion

Nous rédigeons les rapports des comités experts

Les membres des comités experts n'ont pas à produire le ou les rapports de leur comité. Le personnel de la FCI rédige l'ébauche du ou des rapports de chaque comité expert de façon à résumer l'évaluation consensuelle des membres du comité ainsi que leurs commentaires.

Chaque rapport indiquera aussi les noms des membres du comité et les noms des établissements auxquels ils sont affiliés; toutefois aucun commentaire ne sera nominatif. La présidence passe en revue et approuve le ou les rapports de son comité pour s'assurer que l'évaluation consensuelle des membres y est fidèlement reflétée.

Partie 3 – Normes et instructions relatives aux critères fournies aux établissements demandeurs

Excellence en recherche

Norme – Les activités de recherche réalisées dans l'installation de bioconfinement, ou dans une installation pour animaux qui y est rattachée, sont concurrentielles à l'échelle internationale et conformes aux priorités du Canada. L'installation a fait la preuve de son excellence en recherche.

Instructions :

Décrivez l'étendue des activités de recherche rendues possibles par l'installation de bioconfinement ou l'installation pour animaux qui lui est liée, au cours des cinq dernières années, en incluant des données qualitatives et quantitatives sur le nombre et les types de maladies infectieuses étudiées, les vaccins et les traitements mis au point et les modèles animaux conçus et caractérisés pour l'étude des maladies. Présentez vos plus importantes réalisations en recherche.

Décrivez les programmes d'activités de recherche ou de développement technologique proposés qui seront rendus possibles par l'infrastructure demandée. Expliquez les méthodologies qui seront utilisées et discutez de la faisabilité de ces programmes en présentant les principales difficultés et les moyens qui seront pris pour les surmonter.

Décrivez les aspects novateurs des programmes proposés en les positionnant dans l'état actuel des connaissances dans le domaine, autant au Canada qu'à l'étranger. Fournissez des références, s'il y a lieu.

Équipes de recherche

Norme – Les équipes diversifiées de chercheurs et chercheuses qui utilisent l'installation possèdent l'étendue de l'expertise nécessaire pour mener à bien les activités proposées.

Instructions :

Décrivez l'étendue et la diversité des principaux utilisateurs et utilisatrices de l'installation de bioconfinement ou de l'installation pour animaux qui lui est liée, en indiquant si possible leurs disciplines de recherche, stades professionnels, secteurs d'activité, le type et la taille des organismes auxquels ils sont affiliés et leur distribution géographique.

Décrivez l'expérience et l'expertise pertinentes des équipes dans le cadre des activités de recherche proposées. Présentez leurs contributions scientifiques et techniques au domaine des activités proposées.

Décrivez les contributions des partenaires pertinents dans le cadre des activités proposées, le cas échéant.

Amélioration de la capacité à pouvoir répondre aux menaces émergentes pour la santé humaines

Norme – L’infrastructure demandée est nécessaire pour améliorer la capacité du Canada à répondre aux pandémies et aux menaces émergentes pour la santé humaine, et elle convient aux activités proposées.

Instructions :

Dans le contexte spécifique de la proposition actuelle, décrivez :

- La capacité de recherche actuelle de l’établissement et de ses partenaires à répondre aux pandémies et aux autres menaces émergentes pour la santé humaine;
- Vos domaines de spécialisation;
- La façon dont ils s’inscrivent dans un plus large contexte incluant d’autres laboratoires universitaires, gouvernementaux ou privés.

Dressez la liste des certifications ou normes de biosécurité (telles que les niveaux de confinement 3 ou 4, les pratiques exemplaires de fabrication ou les normes ISO) que l’installation détient actuellement. Identifiez toute répercussion éventuelle par rapport aux modifications à venir de la [Norme canadienne sur la biosécurité](#).

Décrivez chaque article demandé et expliquez pourquoi ils sont nécessaires pour mener les activités de recherche proposées et comment ils contribueront à améliorer la capacité à répondre aux pandémies et aux menaces émergentes pour la santé humaine. Indiquez le numéro de chaque article, la quantité, le coût et l’emplacement dans le tableau consacré aux coûts des articles individuels. Fournissez une ventilation des coûts ainsi qu’une description de tout article compris dans chaque groupe d’articles. Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, décrivez l’espace, notamment son emplacement, sa taille et sa nature.

En ce qui a trait à la capacité d’une infrastructure de recherche existante au sein de votre établissement et chez vos partenaires, expliquez pourquoi l’infrastructure demandée est la meilleure option pour obtenir les ressources nécessaires à la réalisation des activités de recherche proposées.

Note : Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, vous devez fournir la ventilation détaillée des coûts et l’échéancier dans un document séparé qui fait partie du module « Renseignements financiers ».

Collaborations et partenariats

Norme – L’infrastructure demandée renforcera la collaboration entre les universités et des partenaires du secteur industriel, d’organismes à but non lucratif et du secteur public.

Instructions :

Décrivez les collaborations et les partenariats déjà en place avec d’autres laboratoires ou installations, groupes de recherche, ministères et organismes gouvernementaux, entreprises ainsi qu’avec d’autres utilisateurs et utilisatrices de tout secteur.

Décrivez comment l’installation prévoit améliorer les collaborations et les partenariats existants et en créer de nouveaux. Incluez des informations sur les activités de réseautage prévues avec d’autres installations similaires.

Expliquez l’importance de ces collaborations et ces partenariats vis-à-vis de l’atteinte des objectifs et des résultats prévus.

Pérennité

Norme – L'installation sera utilisée, exploitée et maintenue de manière optimale tout au long de sa vie utile.

Instructions :

Décrivez la structure et le personnel de gestion actuels. Présentez un plan de gestion décrivant comment l'infrastructure sera utilisée (accès des utilisateurs et utilisatrices et niveau d'utilisation), exploitée et maintenue de manière optimale durant sa vie utile. S'il est prévu que l'infrastructure génère une quantité importante de données, décrivez comment ces données seront gérées. Démontrez que l'équipe de direction possède la formation et les compétences fondamentales nécessaires pour assurer le fonctionnement sécuritaire de l'installation. Ne nommez pas les personnes visées.

Décrivez l'expertise et le soutien spécialisé (par exemple les professionnels de la biosécurité, le personnel technique) actuels et planifiés.

Décrivez le processus utilisé pour accorder l'accès à l'installation ainsi que toute différence entre les utilisateurs et utilisatrices des secteurs universitaires, public et privé.

Indiquez tout obstacle à l'accès à l'installation pour les groupes sous-représentés et les mesures qui seront prises pour assurer un accès équitable. Décrivez en quoi l'installation offre un environnement inclusif à l'ensemble des utilisateurs et utilisatrices.

Indiquez les coûts d'exploitation et de maintenance et les sources de revenus prévus pour la durée de vie utile de l'infrastructure; consultez les tableaux « Ressources financières pour l'exploitation et la maintenance ». Décrivez comment vous prévoyez maintenir les sources actuelles de financement, en obtenir de nouvelles et les diversifier, ainsi que les plans de contingence en cas de manque d'argent. S'il y a lieu, décrivez la structure de frais d'utilisation ainsi que la formule de calcul des revenus prévus.

Dans le cas de grands projets complexes, décrivez le modèle de gouvernance proposé pour l'infrastructure demandée, y compris la composition de ses instances décisionnelles.

Retombées prévues

Norme – L'équipe et ses partenaires ont un plan bien défini pour transférer les résultats de leurs travaux de recherche et développement technologique. De plus, l'installation permettra d'attirer et de former du personnel hautement qualifié pour répondre aux besoins du secteur de la biofabrication et des sciences de la vie.

Instructions :

Décrivez comment vous prévoyez transférer les résultats des programmes de recherche ou de développement technologique, y compris la façon dont l'établissement protégera la propriété intellectuelle au profit de la population canadienne.

Décrivez l'expérience de l'équipe en matière de mobilisation des connaissances et de transfert technologique.

Décrivez les avantages éventuels pour la population canadienne d'un point de vue socioéconomique et en matière de santé.

Décrivez en quoi l'infrastructure demandée créera un environnement favorisant la formation et le développement de chercheurs et chercheuses de talent dans les secteurs les plus en demande de la biofabrication et des sciences de la vie. Indiquez le nombre et le type de membres du personnel hautement qualifié (par exemple les étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux) qui ont été formés au cours des quatre dernières années, et le nombre prévu pour les quatre prochaines années. Décrivez les compétences spécialisées acquises par le personnel hautement qualifié ainsi que leur pertinence dans une carrière en recherche ou dans d'autres domaines.

Annexe 1 – Exemple d'ordre du jour

11 h. La présidence présente les membres du comité

11 h 05 Le personnel de la FCI fournit un aperçu du processus d'évaluation des comités experts

11 h 20 Discussion d'une proposition qui ne nécessite pas une rencontre avec les établissements demandeurs

L'évaluateur principal ou évaluatrice principale donne un aperçu de la proposition (1 à 2 minutes)

- **Numéro de projet :** 12345;
- **Responsable du projet :** Prénom, Nom;
- **Établissement demandeur :** Établissement X;
- **Titre du projet :** Projet type;
- **Coût total du projet :** 3 456 789 \$;
- **Montant demandé à la FCI :** 1 234 567 \$.

Présentation des évaluations préliminaires (5 à 10 minutes par membre du comité)

- Chaque membre du comité, à commencer par l'évaluateur principal ou évaluatrice principale, présente son évaluation préliminaire de la ou des proposition(s) qu'on lui a assignée(s). Cela doit comprendre d'en cerner les forces et les faiblesses en fonction des critères d'évaluation.

Discussion entre les membres du comité pour parvenir à un consensus (30 à 45 minutes)

12 h 20 Pause de 15 minutes

12 h 35 Discussion d'une proposition qui nécessite une rencontre avec l'établissement demandeur

L'évaluateur principal ou évaluatrice principale donne un aperçu de la proposition (1 à 2 minutes)

- **Numéro de projet :** 12346;
- **Responsable du projet :** Prénom, Nom;
- **Établissement demandeur :** Établissement Y;
- **Titre du projet :** Autre projet type;
- **Coût total du projet :** 3 456 789 \$;
- **Montant demandé à la FCI :** 1 234 567 \$.

Brève présentation des évaluations préliminaires (5 minutes par membre du comité)

- Chaque membre du comité, à commencer par l'évaluateur principal ou évaluatrice principale, présente son évaluation préliminaire de la proposition. Cela doit comprendre d'en cerner les forces et les faiblesses en fonction des critères d'évaluation.

Le comité expert prépare les questions pour l'établissement demandeur (15 à 30 minutes)

Les représentantes et représentants de l'établissement demandeur se joignent à la rencontre pour présenter leur proposition (10 minutes). Suit la période de questions et réponses entre les membres du comité expert et les représentantes et représentants de l'établissement demandeur. La rencontre avec l'établissement demandeur se termine après environ 50 minutes de questions et réponses.

Le comité expert reprend sa réunion pour discuter de la proposition et parvenir à un consensus (30 à 45 minutes)

15 h 05 Conclusion et discussion à propos du processus

- Le comité expert passe en revue l'ensemble des évaluations pour confirmer que chaque proposition a bien été l'objet d'un examen juste et que les cotes en sont un reflet fidèle;
- Les membres du comité formulent leurs commentaires au personnel de la FCI sur tout aspect du concours et du processus d'évaluation.

15 h 30 Clôture de la réunion du comité